

# Crowdfunding : financement de complément, ou de rupture ?

Par Nicolas LESUR

Fondateur d'Unilend et président de Financement Participatif France

Avec une croissance de 100 % par an, le *crowdfunding* fait montre en France d'un dynamisme remarquable. Les conséquences de la crise et la défiance suscitée par les institutions financières n'expliquent pas tout, loin s'en faut. Cette expansion spectaculaire puise avant tout son dynamisme dans les possibilités offertes par l'usage d'Internet, notamment sa capacité de mettre en rapport directement - et à un coût très faible - une offre et une demande. La finance participative répond à l'aspiration grandissante de nos concitoyens pour les circuits courts et pour la transparence qui leur permettent de reprendre le contrôle de leurs choix, de leur argent et de leurs engagements. Le *crowdfunding* favorise ainsi le développement d'une véritable finance populaire en mettant à la disposition de nos concitoyens des outils de financement et d'épargne accessibles à tout un chacun avec de faibles montants ; il contribue à flécher l'épargne directement vers l'économie.

**A**u cours des six premiers mois de 2015, le *crowdfunding* a permis de collecter 133 millions d'euros auprès des internautes français en faveur de projets, sous la forme de dons, d'investissement en capital ou de prêts, soit pratiquement autant que sur la totalité de l'année 2014 <sup>(1)</sup>.

En France, peu de secteurs économiques peuvent se targuer d'enregistrer une croissance annuelle de 100 %. En dépit de la jeunesse du phénomène, 7 % des Français déclaraient avoir déjà contribué à un financement participatif en 2014 <sup>(2)</sup>. Surtout, 21 % d'entre eux indiquaient avoir l'intention d'y participer en 2015.

Confirmation de cet intérêt : ils sont désormais plus nombreux à souhaiter soutenir les entreprises par le biais du *crowdfunding* (15 %) qu'en investissant en Bourse (12 %) <sup>(3)</sup>.

Ce mouvement ne se cantonne pas à la France, puisque ce sont 3 milliards d'euros qui ont été collectés en Europe l'année passée, et plus de 16 milliards au niveau mondial. Là encore, la croissance est impressionnante, puisqu'elle est supérieure à 150 % par an <sup>(4)</sup>.

Les conséquences de la crise financière de 2008 et la défiance suscitée par les institutions financières n'expliquent pas tout : cette expansion spectaculaire du *crowdfunding* puise avant tout son dynamisme dans les possibilités offertes par l'usage d'Internet, notamment sa capacité de mettre en rapport directement - et pour un coût très faible - une offre et une demande. Il s'agit de la même dynamique que celle de l'essor du partage de logements (Airbnb) ou de voitures (BlaBlaCar), et plus généralement

des places de marché sur Internet (comme Amazon ou Leboncoin). La finance participative répond à l'aspiration grandissante de nos concitoyens pour les circuits courts et pour la transparence. De plus, dans tous les domaines de la société, les institutions et les intermédiaires sont implicitement remis en cause par une population possédant de plus en plus d'outils et accédant aisément aux informations qui lui permettent de reprendre le contrôle de ses choix, de son argent et de ses engagements. Ces possibilités nouvelles nourrissent l'adoption grandissante du *crowdfunding*, qui puise son dynamisme dans les bénéfices qu'il procure aux citoyens, aux porteurs de projet et à la société. C'est cette utilité sociale du *crowdfunding* qui nourrit son expansion.

(1) Baromètres du crowdfunding réalisés par Compinnov pour Financement Participatif France.

(2) « Observatoire du crowdfunding chez les Français ». Cette étude a été réalisée, du 14 au 20 octobre 2014, par Adwise, auprès de 2 000 personnes représentatives de la population française sur les critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle et de région d'habitation. « Les Français, leurs entrepreneurs et le crowdfunding », sondage mené auprès d'un échantillon de 1 016 personnes représentatives de la population française du 9 au 15 décembre 2014 par l'Institut Think pour Lendopolis et le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables à l'occasion du 22<sup>ème</sup> Salon des entrepreneurs de Paris.

(3) « Les Français et l'économie réelle », sondage réalisé, du 16 au 21 septembre 2015, par OpinionWay, pour InfoProDigital, auprès d'un échantillon de 1 052 personnes représentatives de la population française.

(4) Moving Mainstream. The European Alternative Finance Benchmarking Report, University of Cambridge-EY, février 2015. *Crowdfunding Industry Report*, Massolution, 2015.

## Les bénéfices du *crowdfunding* pour les citoyens

Près de deux millions de Français ont déjà contribué à une campagne de *crowdfunding*. Parmi leurs motivations, il y a, en premier lieu, leur désir de soutenir un membre de leur famille ou un de leurs amis, et parfois aussi leur entourage plus lointain, dans la réalisation d'un projet culturel, associatif, sportif ou économique.

Le *crowdfunding* permet ainsi aux Français de donner un sens à leur argent en finançant des projets qui leur semblent nécessaires. Qu'il s'agisse de contributions sous forme de don (avec ou sans contrepartie), de financement en fonds propres (*equities*) ou de prêts (contre rémunération ou non), le *crowdfunding* permet aux citoyens de reprendre la main sur leur argent, de décider eux-mêmes de la destination de leurs économies. Car, contrairement aux placements réalisés auprès des intermédiaires historiques (les banques, les compagnies d'assurance et les gestionnaires de fonds) souvent jugés opaques car discrétionnaires dans leurs choix d'investissement, le *crowdfunding* permet d'assurer aux citoyens la traçabilité de leur épargne. La transparence affichée est l'outil essentiel de la confiance du public envers les plateformes de financement participatif, les citoyens retrouvant grâce à elles un sentiment de responsabilité en matière de choix financiers.

Concomitamment, le *crowdfunding* met à la disposition des Français des outils d'épargne nouveaux. Il leur rend accessibles de nouvelles classes d'actifs certes risquées, mais qui offrent des rendements potentiellement plus élevés que les placements sans risque : l'investissement au capital de *start-ups*, les prêts rémunérés aux TPE/PME en sont des exemples. L'engouement pour ces nouveaux produits de placement est parfaitement assumé, car ils évitent l'écueil de la culpabilité que génèrent souvent les investissements spéculatifs.

En octobre 2015, un sondage publié à l'occasion du salon Actionaria a confirmé cette tendance. À la question « si vous deviez investir demain dans une entreprise, quel mode d'investissement privilégieriez-vous ? », 15 % des sondés pensent au *crowdfunding*, devant la Bourse (12 %) <sup>(5)</sup>. Selon Blandine Fischer, qui a commandité ce sondage, « les particuliers auraient tendance à privilégier un investissement de proximité dans des entreprises locales ou appartenant à des gens qu'ils connaissent. Par contre, toutes les autres entreprises (CAC 40, sociétés internationales et même PME - cotée ou non) paraissent trop loin de leur univers. »

Depuis des décennies se succèdent les rapports insistant sur la nécessité de flécher l'épargne des ménages vers l'économie réelle : le *crowdfunding* propose de le faire de manière particulièrement efficace.

Nouvelles formes de placement, utilité sociale et transparence économique forment ainsi les bases de l'engouement de nos concitoyens pour cette nouvelle forme de finance.

## Les bénéfices pour les destinataires des fonds

Cet engouement est partagé par les destinataires des fonds, ceux qui recherchent des capitaux. À tous, le *crowdfunding* a ouvert l'accès à une nouvelle source de financement fondée sur l'effet de masse du grand public, grâce à Internet.

Parmi les 11 593 projets financés *via* des plateformes de don en France entre septembre 2013 et décembre 2015, 67 % étaient des projets culturels et 26 % des projets liés à des initiatives sociales <sup>(6)</sup>. L'essor de ces plateformes a ainsi permis le développement d'innombrables projets culturels, associatifs ou sportifs. Ces projets étaient souvent trop modestes pour intéresser les grands producteurs de la culture ou bien ils passaient à travers les mailles des subventions publiques. Le succès de leurs campagnes de financement participatif démontre pourtant qu'ils ont su mobiliser un public engagé.

L'essor de l'*equity crowdfunding* apporte, quant à lui, une réponse concrète à un problème de financement récurrent. Il s'agit des montants compris entre 100 000 et 1 million d'euros (qui correspondent à la phase d'amorçage des *start-ups*).

Cette étape de financement indispensable au décollage de bien des jeunes entreprises était encore il y a peu douloureusement nommée « la vallée de la mort » tant ces besoins étaient mal servis. Cette « vallée de la mort », qui a été longuement déplorée à l'occasion des Assises de l'Entrepreneuriat en avril 2013, avait, entre autres choses, convaincu les pouvoirs publics de doter le *crowdfunding* d'un cadre réglementaire.

Aujourd'hui, alors que le *crowdfunding* a permis de lever 25 millions d'euros de capitaux propres pour les *start-ups* lors du seul premier semestre 2015, qui parle encore de cette « vallée de la mort » ? Ce silence est une excellente nouvelle dont il faut bien entendu se réjouir, à l'heure où se multiplient les créations de jeunes entreprises de croissance dans une France désormais devenue une « *start-up nation* ».

Enfin, le financement participatif sous forme de prêts, également appelé *crowdlending*, vient lui aussi combler certaines failles dans la chaîne du financement, celles de l'investissement immatériel et des besoins en fonds de roulement - cette fois-ci au bénéfice des petites entreprises qui maillent le tissu économique français.

Ces deux besoins souvent complémentaires partagent un point commun : en raison de leur nature intangible, ils ne peuvent pas faire l'objet d'une prise de garantie.

Cette particularité explique en partie la difficulté des établissements de crédit à bien y répondre : en l'absence de prise de garantie, un crédit ne peut être refinancé auprès

(5) Les Echos, 23 octobre 2015.

(6) Observatoire du don : <http://tousnosprojets.bpifrance.fr/>



Photo © Stéphane Guiochon/PHOTOPQR Le Progrès-MAXPPP

Le *crowdfunding* consiste, par exemple, à miser sur une *start-up* qui est présentée par son créateur, La Sucrière (quartier de la Confluence), Lyon, octobre 2014.

« L'essor de l'*equity crowdfunding* apporte, quant à lui, une réponse concrète à un problème de financement récurrent. Il s'agit des montants compris entre 100 000 et 1 million d'euros (qui correspondent à la phase d'amorçage des *start-ups*). »

de la banque centrale, ce qui a pour conséquence un coût beaucoup trop élevé pour être économiquement justifié.

C'est ce qui explique également la frustration régulière exprimée par les chefs d'entreprise sur les conditions d'accès au crédit. Le financement participatif sous forme de prêt permet donc aux petites entreprises de diversifier leurs sources de financement pour répondre à des besoins jusque là mal couverts et de ne plus dépendre exclusivement du financement bancaire.

Enfin, dans le cas des TPE et des PME, tout repose sur le chef d'entreprise qui doit consacrer une partie de son temps et de son énergie à trouver un financement pour son activité. Cette mobilisation de ses ressources personnelles se fait nécessairement au détriment d'autres tâches quotidiennes à assumer pour son entreprise : la gestion de ses salariés, celle de ses clients, de ses fournisseurs, etc. La vitesse d'accès au financement devient dès lors pour eux un paramètre essentiel. Sur ce point, le *crowdfunding* apporte une réponse très concrète, puisqu'il permet d'obtenir un financement décaissé en deux semaines en moyenne contre souvent plusieurs mois dans le cas d'un établissement de crédit. Conformément au vieil adage selon lequel « le temps, c'est de l'argent », cette rapidité représente une valeur très appréciable pour le chef d'une entreprise de petite taille.

Dernier élément (et non des moindres) valable pour tous les types de financement participatif : une campagne de *crowdfunding* est un extraordinaire moyen de communication, car elle est visible de tous sur Internet et elle permet de mobiliser une vaste communauté autour d'un projet ou d'une entreprise. Or, cette communauté de donateurs, de nouveaux actionnaires ou de prêteurs, qui dépasse parfois le millier de personnes, est un actif particulièrement précieux pour une petite entreprise ou une association : ce sont autant d'ambassadeurs, de bénévoles ou de clients qui la soutiendront, et ce d'autant plus volontiers qu'ils auront non seulement un intérêt affectif, mais aussi financier à le faire.

### Les bénéfices pour la société

Bien entendu, ces liens directs créés par le financement participatif sont tout aussi bénéfiques pour la société prise dans son ensemble, qui y trouve une nouvelle forme de stabilité financière tout en créant de nouveaux liens de cohésion et de solidarité.

Ainsi, le *crowdfunding* ne présente pas le risque systématique des établissements de crédit trop souvent considérés comme étant « trop gros pour tomber » et qui pourtant ont été la cause de quelques frayeurs ces dernières années. En effet, le *crowdfunding* organise différemment l'allocation des emplois et des ressources : il ne s'appuie pas

sur la mobilisation d'un bilan bancaire pour garantir des dépôts, d'un côté, et pour distribuer des financements, de l'autre. Au contraire, il s'extrait des processus de transformation et d'effet de levier en faisant coïncider exactement les emplois et les ressources. Au lieu de concentrer les risques du système financier sur quelques gros acteurs, il permet de répartir les risques par de toutes petites touches auprès de milliers d'intervenants non dépendants les uns des autres, contribuant ainsi à une meilleure stabilité financière.

De surcroît, le *crowdfunding* est fondé sur la transparence publique tant des données que des flux. Aucun autre système en vigueur ne permet de connaître instantanément, avec un tel niveau de précision et cette richesse de données, les montants affectés au financement de chacun des acteurs de l'économie. Les plateformes sont en effet des places de marché électroniques sur lesquelles les intervenants utilisent notamment les données pour prendre leurs décisions. La nature même du *crowdfunding* en fait donc un outil précieux de connaissance des flux de financement, qui est particulièrement utile pour comprendre les flux de petite taille qui irriguent l'économie. Enfin, même si cela va sans dire à l'heure d'une vigilance accrue en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, il ne nous semble pas inutile de rappeler que les plateformes de *crowdfunding* sont soumises aux mêmes obligations de connaissance et de contrôle des clients et des flux que les acteurs bancaires.

En permettant une mise en relation directe et transparente entre des porteurs de projet en quête de financement et des citoyens soucieux d'une utilisation responsable de leur épargne, le *crowdfunding* renforce également le lien social, le sentiment de proximité et l'engagement citoyen. Le succès rencontré par un projet de parc éolien sur une plateforme dédiée à la transition énergétique illustre bien cette dynamique. Alors que les habitants sont souvent peu enthousiastes à la perspective de voir s'implanter des

éoliennes dans leur paysage, c'est la promotion du projet au travers de cette plateforme qui peut les convaincre, notamment parce qu'ils peuvent désormais en retirer un bénéfice financier personnel.

La nature des projets financés *via* les plateformes de *crowdfunding* l'illustre bien : ce mode de financement alternatif favorise surtout les investissements nécessaires à la croissance économique. Qu'il s'agisse de projets liés à la transition numérique, à l'ouverture à l'international ou au développement commercial, c'est avant tout un financement de l'immatériel qui est recherché par les porteurs de projet.

Ainsi, le *crowdfunding* participe à la dynamisation de l'économie française en faisant vivre le tissu productif du pays ou en contribuant utilement à la reprise ou à la transmission d'entreprises, un sujet sensible, s'il en est, notamment en termes d'emplois.

Le *crowdfunding* contribue même au désenclavement des petites entreprises. Prenons l'exemple de l'entreprise Boubat Bâtiment, localisée dans le Cher, qui cherchait des fonds pour obtenir le label RGE (reconnu garant de l'environnement) et ainsi se développer dans des activités d'amélioration et de rénovation énergétiques. L'agence bancaire la plus proche se situait à 12 kilomètres : le fait de passer par une plateforme de *crowdlending* a permis à cette entreprise d'emprunter les 100 000 euros dont elle avait besoin en seulement treize jours. Ce projet a ainsi pu se concrétiser grâce aux contributions de 256 prêteurs issus des quatre coins de la France et qui ne connaissaient même pas l'entreprise quelques jours auparavant.

Le *crowdfunding* favorise donc le développement d'une véritable finance populaire : en mettant à la disposition de nos concitoyens des outils de financement et d'épargne accessibles à tout un chacun avec de faibles montants, il contribue à réconcilier les Français avec l'économie.